

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2016

---

## RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CD438

présenté par  
Mme Gaillard, rapporteure

-----

#### ARTICLE 37

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« ces activités font l'objet de mesures réglementaires prises par l'autorité administrative compétente afin d'assurer qu'elles »,

les mots :

« l'autorité administrative prend les mesures nécessaires pour assurer que ces activités ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel